

**DELIBERATION**

**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement  
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents : 7

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 7

date de la convocation :

13 juin 2024

**SEANCE DU 25 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

**2024/06 N°1**

**Objet de la Délibération :**  
**Rapport annuel 2023 sur le  
prix et la qualité du service**

Présents : MM. D.MOUSSA, B.LE FRANCOIS, J-P.COLIN, S.OBARA,  
P.PICHAVANT, P.DEHAND, B.GOEURIOT,

Excusés : J.PAROT, B.GILSON, D.MINUTO, J-L.DURET, S.JADOUL,  
P.HENRY

Suppléants présents :

Pouvoir :

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu l'article L2224-17-1 du code général des collectivités territoriales, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport annuel a trois objectifs :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets ;
- inciter à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical, **PREND ACTE**, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés du SMET pour l'année 2023.

POUR COPIE CONFORME,  
Le Président,  
Dominique MOUSSA



REÇU EN PREFECTURE

Le 01/07/2024